

**Séance du mardi 28 mars 2023**

Date de la convocation: 21/03/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants: 10

Nbr. vote pour: 10

Nbr. vote contre: 0

Nbr. abstentions: 0

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,*

**Présents :** Camille LECAT, Céline MATHIEU, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE

**Représentés:** Hervé PELLECUER

**Excusés:**

**Absents:** Jean-Claude DAUTRY, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

**Secrétaire de séance:** César VERDIER

**Objet: Vote du budget primitif 2023 - AEP Ventalon en Cevennes - DE\_2023\_030**

Le Maire présente le budget primitif AEP de l'exercice 2023.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif AEP de l'exercice 2023 de la Commune de Ventalon en Cevennes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget AEP de la Commune de Ventalon en Cevennes pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 251 324.64 Euros**

**En dépenses à la somme de : 251 324.64 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b> RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 048-200058410-20230328-DE_2023_030-DE

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	20 100.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 940.00
014	Atténuations de produits	3 400.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
66	Charges financières	2 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 405.38
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>48 345.38</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	33 440.03
75	Autres produits de gestion courante	600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 490.11
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 815.24
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>48 345.38</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	13 300.00
21	Immobilisations corporelles	179 409.15
16	Emprunts et dettes assimilées	4 780.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 490.11
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>202 979.26</b>

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	125 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 405.38
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	59 573.88
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>202 979.26</b>

#### ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à Ventalon en Cévennes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

